

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRETS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Date de la convocation : 13 novembre 2014

Date d'affichage : 13 novembre 2014

SEANCE DU 19 novembre 2014

L'an deux mille quatorze et le 19 novembre, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Colombes, sous la Présidence, de Monsieur Jean-Claude FERAUD, Maire.

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de V. LEROUX (pouvoir à JC FERAUD) ; C. AUDRIC (pouvoir à MC. MUSSO) ; M. CUIFFARDI (pouvoir à R. CAVASSE) ; N. TRONCET (pouvoir à E. BERRENI) ; R. TASSY (pouvoir à S. FAYOLLE-SANNA) ; G. LUVERA (pouvoir à G. ROBIGLIO)

Secrétaire de séance : Martine BIZZARI

Absent : F. LAGET

Objet de la délibération : Lancement de la ZAC Cassin - Principe d'élaboration d'un projet de Zone d'Aménagement Concerté - : objectifs poursuivis et modalités de concertation en application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme. N°97/2014

Le projet urbain de la ville de Trets s'organise autour d'un objectif de renouvellement urbain en s'appuyant sur une politique foncière de maîtrise et de reconquête des espaces stratégiques centraux. La ville de Trets envisage ainsi la requalification du quartier René Cassin attenant au centre-ville, délimité par le boulevard de l'Europe, l'avenue Mirabeau, la rue Léo Lagrange (DR 12) et la route de la Burlière (RD 908B).

Le périmètre du secteur René Cassin, tel qu'annexé à la présente délibération, est occupé de façon extensive par des activités artisanales, industrielles et commerciales. Or ces activités sont peu compatibles avec la proximité du centre historique, attractif, disposant d'un bâti et d'espaces publics de qualité.

Préalablement au lancement de procédures lourdes, la municipalité de Trets a souhaité conduire une étude pré-opérationnelle sur ce secteur avec pour objectifs principaux :

- De préciser les principes d'aménagement urbain et paysager de ces zones.
- D'estimer les coûts d'aménagement et apprécier les équilibres financiers de l'opération.
- De définir la stratégie opérationnelle adaptée.

Il ressort que la commune de Trets est aujourd'hui confrontée à des enjeux importants de développement et d'organisation de son territoire, notamment pour répondre aux demandes des ménages en matières de logements et privilégier leur implantation en continuité du centre historique et ainsi contribuer à la vitalité de ce dernier et permettre une meilleure gestion de l'espace.

La création d'une nouvelle opération d'urbanisme suppose d'appréhender l'espace comme une ressource rare qu'il est nécessaire de préserver. Par la volonté de créer une opération en requalifiant l'existant, le projet permettra de proposer une nouvelle offre d'habitat de qualité qui constituera une alternative à l'offre en logements en milieu périurbain caractérisée en général par un habitat diffus.

Il s'agit en particulier d'orienter l'avenir de la Commune en affirmant une qualité environnementale et architecturale protégeant et mettant en valeur l'écrin naturel communal et le patrimoine bâti de la ville, en favorisant le développement d'un urbanisme de qualité axé sur la valorisation des espaces publics et des quartiers au-delà même des limites du centre historique tout en assurant une offre d'habitat diversifiée, dans un projet visant à reconstruire la ville sur elle-même.

Dans ce sens, le secteur René Cassin tel que délimité dans le document joint en annexe de la présente délibération, pourrait recevoir un projet urbain sous forme de création d'une zone d'aménagement concerté, principalement destinée à l'habitation, complétée d'activités commerciales de proximité, de services et d'équipements publics. Cette opération obéit en conséquence à des objectifs de développement économique et d'une offre nouvelle d'habitat inscrite dans une urbanisation de qualité. Le traitement des espaces verts devra être privilégié afin de conserver les ambiances paysagères propres à la commune, de même que les espaces publics qui contribuent de manière essentielle à la qualité du cadre de vie. Enfin il s'agira de redonner à voir le grand paysage en ménageant des perspectives vers la montagne Sainte Victoire et le Mont Aurélien.

Il est donc proposé d'adopter le principe d'élaboration d'un projet d'aménagement urbain dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté, permettant ainsi à la commune d'intervenir directement dans l'évolution de cette zone et assurer des conditions d'aménagement et d'équipement des terrains, avec une volonté d'ordonner les usages et d'optimiser les relations inter-quartiers. Pour permettre l'identification du projet, il est proposé de retenir la dénomination de ZAC « René Cassin ».

A cette fin, la ville de Trets a désigné, après une mise en concurrence, un groupement représenté par le mandataire l'atelier d'architectes-urbanistes Garcia-Diaz, en vue de l'élaboration du dossier de création de Z.A.C. et l'assistance à la désignation de l'aménageur de la zone.

Conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, la création d'une ZAC doit faire l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation doit permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions qui seront enregistrées et conservées en vue d'une éventuellement adaptation du projet.

Les modalités de cette concertation pourraient être les suivantes :

- Une information sera effectuée par voie d'affichage en mairie et par publication dans le bulletin municipal et dans un journal diffusé dans le département.
- Un dossier comportant les plans, études et documents relatifs au projet en cours d'élaboration sera mis, tout au long de la procédure, à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures ouvrables.
- Un registre destiné aux observations de toutes personnes intéressées sera mis, tout au long de la procédure, à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures ouvrables habituels.
- Une réunion publique au moins portant sur le projet en cours d'élaboration sera organisée.

A l'issue de cette concertation, le Conseil Municipal en arrêtera le bilan.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 300-1, L. 300-2 et L. 311-1 et suivant et R. 311-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 6 contre (Mrs SANNA ; GRANGIER ; TASSY (pouvoir) ; CHAUVIN ; Mmes FAYOLLE-SANNA ; GRAFFAGNINO)

DELIBERE

Article 1 : Approuve le principe d'élaboration d'un projet d'aménagement urbain dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté, dénommée ZAC « René Cassin », dans le périmètre d'études joint en annexe, selon les objectifs suivant :

- Organiser un programme de logements, assurant une mixité urbaine et sociale, autour d'espaces publics de qualité et pouvant intégrer aussi notamment des commerces, des services, des équipements afin de contribuer à un cadre de vie harmonieux et équilibré, ,
- Assurer une bonne insertion des constructions dans le site, en liaison avec le centre historique et les quartiers adjacents, avec en outre un traitement qualitatif des espaces publics permettant de conserver le caractère et les ambiances propre à la Commune.
- Respecter les principes d'un développement urbain durable.

Article 2 : Approuve l'ouverture à compter de la date exécutoire de la présente délibération et pendant toute la durée d'élaboration du projet, d'une procédure de concertation préalable associant les habitants, les associations locales et toutes personnes concernées selon les modalités suivantes :

- Une information sur le déroulement de la concertation sera effectuée par voie d'affichage en mairie et par publication dans le bulletin municipal et dans un journal diffusé dans le département.
- Un dossier comportant les plans, études et documents relatifs au projet en cours d'élaboration sera mis, tout au long de la procédure, à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures ouvrables.
- Un registre destiné aux observations de toutes personnes intéressées sera mis, tout au long de la procédure, à la disposition du public, en Mairie, aux jours et heures ouvrables habituels.
- Une réunion publique au moins portant sur le projet en cours d'élaboration sera organisée.

Article 3 : Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Sous-Préfecture le 21/11/2014

Et sa publication le 21/11/2014

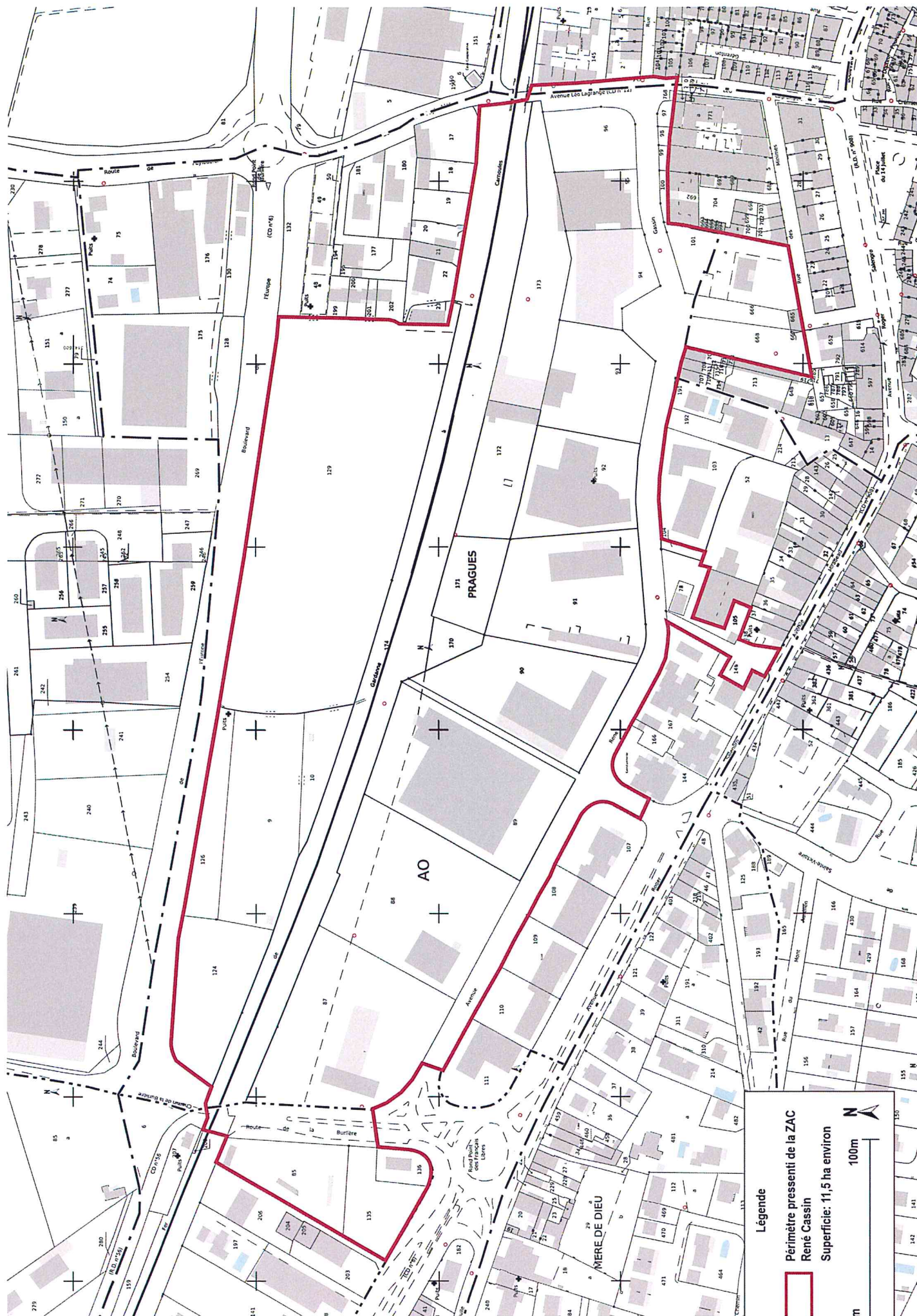
Fait à Trets le 20 novembre 2014

Délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Jean-Claude FERAUD





**Commune de TRETTS – Secrétariat Général -
à
M. le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence
Transmis le 21 novembre 2014
18 Délibérations**

OBJET : Demande d'une aide exceptionnelle au Conseil Général 13 pour l'acquisition d'un véhicule pour le CCFF

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 92/2014

OBJET : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 93/2014

OBJET : Débats d'Orientations Budgétaires 2015 : Commune – eau – assainissement – cimetière + les 4 DOB

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 94/2014

OBJET : Réactualisation du régime indemnitaire des agents publics

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 95/2014

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

21 NOV. 2014

OBJET : Modification du tableau des effectifs : transformation d'emploi

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 96/2014

COURRIER ARRIVE

OBJET : Lancement de la ZAC Cassin - Principe d'élaboration d'un projet de Zone d'Aménagement Concerté - : objectifs poursuivis et modalités de concertation en application de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme + plan de la délimitation

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 97/2014

OBJET : Reconduction de la fixation du taux de la taxe d'aménagement 2015

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 98/2014

OBJET : Acquisition de deux bandes de terrains à détacher des parcelles AH 343p et AH 355 p + plan commun aux délib 99-100-101

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 99/2014

OBJET : Acquisition de deux bandes de terrains à détacher des parcelles AH 341p et AH 351 p

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 100/2014

OBJET : Acquisition de deux bandes de terrains à détacher des parcelles AH 350p et AH 358 p

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 101/2014

OBJET : Fixation des tarifs de location des salles municipales

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 102/2014

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel de la Ville de Trets

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 103/2014

OBJET : Subvention à l'association IFAC 2014/2015 – révision 2014 de la DSP des crèches

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 104/2014

OBJET : Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) budget Commune

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 105/2014

OBJET : Décision modificative n° 1-2014 – Budget de la Commune + tableau DM

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 106/2014

OBJET : Subventions attribuées aux coopératives scolaires

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 107/2014

OBJET : Inscription d'une délibération non prévue initialement à l'ordre du jour

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 108/2014

OBJET : Acquisition d'une bande de terrain à détacher de la parcelle AH 320 chemin du Tambourinaire + plan

DATE DE L'ACTE : 19 novembre 2014

N° de l'acte : 108 bis/2014

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

21 NOV. 2014

COURRIER ARRIVE